



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

**Concours : CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT
DE LYCEE PROFESSIONNEL (CAPLP)**

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP- PLP

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Madame Sabine CAROTTI,
Présidente du jury

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Avant-propos | 3 |
| RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES | 4 |
| CAPLP | 4 |
| CAFEP | 4 |
| EPREUVES D'ADMISSION | 5 |
| ECRIT 1 - Première épreuve admission..... | 5 |
| Définition de l'épreuve de mise en situation professionnelle..... | 5 |
| Résultats | 5 |
| Rapport de jury..... | 6 |
| ECRIT 2 – Seconde épreuve d'admission..... | 7 |
| Définition de la seconde épreuve | 7 |
| Résultats | 8 |
| Rapport de jury..... | 8 |
| CONCLUSION | 11 |

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury

Avant-propos

Pour cette session, conformément à l'arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves du concours externe et du troisième concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) ouverts au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, les dispositions de l'arrêté du 19 avril 2013 sont adaptées. La première épreuve d'admission est la première épreuve d'admissibilité. La deuxième épreuve d'admission est la deuxième épreuve d'admissibilité.

La définition des épreuves intègre le renforcement de l'évaluation des compétences professionnelles liées au métier d'enseignant avec la prise en compte d'une dimension pédagogique.

Il convient cependant de signaler que la prise en compte de compétences professionnelles n'est pas la négation de l'évaluation des connaissances et compétences disciplinaires. Le jury dans son évaluation reste attentif à ce que chaque candidat fasse preuve de sa culture scientifique.

Le jury est sensible au niveau scientifique et aux compétences didactiques et pédagogiques des candidats. Le CAPLP sciences et techniques médico-sociales se caractérise par la vocation des lauréats à enseigner dans des domaines extrêmement diversifiés. Il convient donc de faire preuve d'une relative polyvalence scientifique mais surtout, à partir de connaissances de base bien assimilées, d'une excellente aptitude à les mobiliser avec rigueur et bon sens au cœur de thématiques diversifiées. Il n'est aucunement question d'attendre que les candidats dominent tous les référentiels des diplômes dans lesquels ils peuvent intervenir ; par contre, il est fortement recommandé que les candidats aient au minimum parcouru lesdits référentiels, disponibles sur le site du Ministère. L'extrême diversité des champs professionnels pouvant être confiés aux professeurs de sciences et techniques médico-sociales permet difficilement l'omni-connaissance de l'ensemble des secteurs et activités susceptibles d'être supports des sujets. Il convient d'intégrer que le jury est parfaitement conscient de ce fait et, qu'en conséquence, il inscrit également son évaluation dans l'adaptabilité du candidat, sa rigueur scientifique, la pertinence voire le bon sens pédagogique des choix adoptés.

Le jury attend des candidats, dans toutes les épreuves, une expression écrite et orale irréprochable. De même, la réflexion, la cohérence, l'appréciation du niveau des élèves et la précision pédagogique dans les explications sont des qualités précieuses pour un futur enseignant.

Pour conclure cet avant-propos, j'espère sincèrement que ce rapport sera très utile aux futurs candidats au CAPLP – CAFEP sciences et techniques médico-sociales.

Sabine CAROTTI
Présidente du jury

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CAPLP

| | |
|---|-------------|
| Candidats inscrits | 703 |
| Candidats présents aux deux épreuves d'admission | 231 |
| Moyenne obtenue par le premier candidat admis | 16,9 |
| Moyenne obtenue par le dernier candidat admis | 9,75 |
| Nombre de postes pourvus | 65 |

CAFEP

| | |
|---|-------------|
| Candidats inscrits | 172 |
| Candidats présents aux deux épreuves d'admission | 64 |
| Moyenne obtenue par le premier candidat admis | 15,5 |
| Moyenne obtenue par le dernier candidat admis | 11,3 |
| Nombre de postes pourvus | 18 |

EPREUVES D'ADMISSION

ECRIT 1 - Première épreuve admission

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du ministère Devenir Enseignant, <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

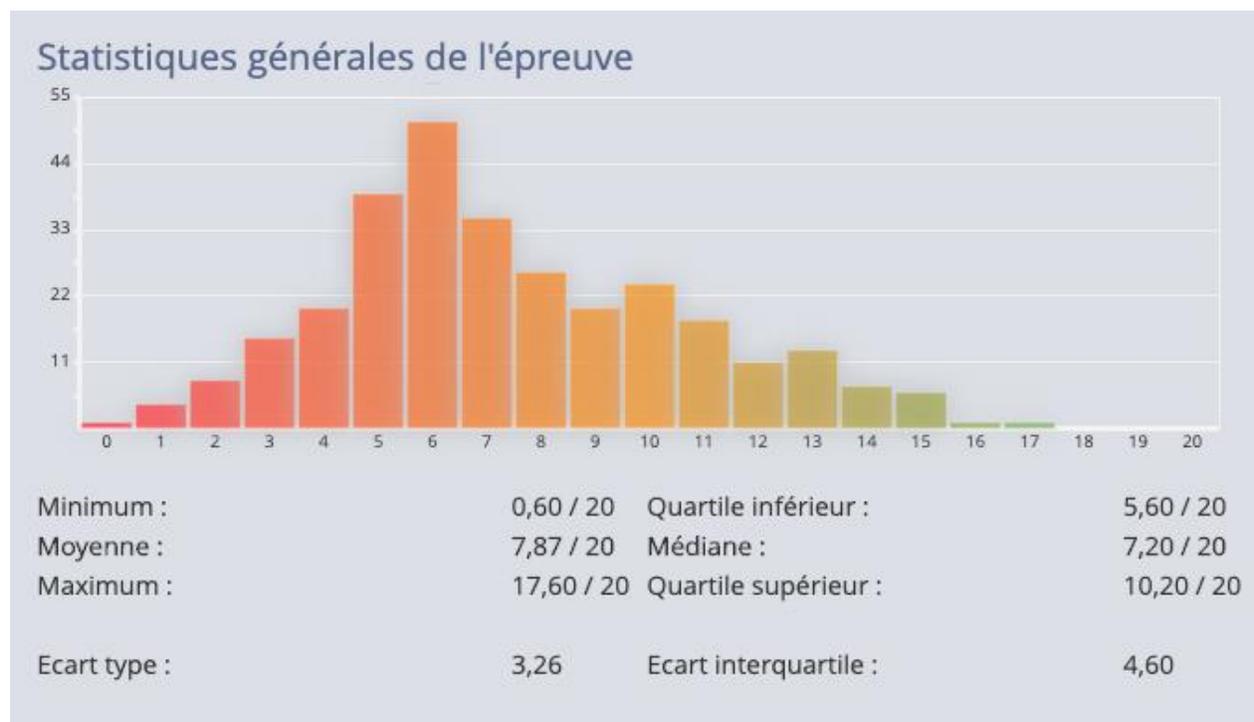
Définition de l'épreuve de mise en situation professionnelle

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, que le candidat est capable de **mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents** qui lui auront été éventuellement fournis pour **construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse** relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité. Le développement doit pouvoir être réinvesti dans un cadre professionnel dans un contexte d'enseignement.

A travers cette épreuve le jury évalue les compétences suivantes :

1. Mobiliser des connaissances
2. Exploiter des documents
3. Mener une réflexion
4. Construire un développement structuré, argumenté
5. Utiliser un vocabulaire scientifique et technique

Résultats



Rapport de jury

Thématique du sujet de la mise en situation professionnelle : l'obésité infantile

SUJET 2020

1. Présenter les causes de l'obésité infantile et analyser ses conséquences sur la santé. Expliquer le mécanisme d'apparition du diabète de type 2.
2. « L'obésité est considérée par de nombreux experts comme une maladie de la transition économique et nutritionnelle ». Justifier cette affirmation et mettre en évidence les incidences socio-économiques associées à l'obésité infantile.
3. Argumenter les orientations stratégiques dans le domaine de la prévention et dans la prise en charge de l'obésité infantile.

1. Commentaires sur le sujet

Le candidat doit analyser avec rigueur chacune des questions du sujet pour construire un plan structuré avec une introduction, des liens entre les différentes parties et une conclusion. Les annexes présentes dans le sujet permettent de guider le candidat, leur utilisation pertinente est attendue avec une référence claire des annexes utilisées. Le candidat doit mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques dans l'analyse portée et synthétiser les notions essentielles présentes dans les annexes avec une capacité à structurer, articuler et synthétiser les informations dans sa composition.

2. Commentaires sur les compétences évaluées

| | |
|---|--|
| C1 Mobiliser des connaissances | Le candidat ne doit pas se limiter aux seuls éléments présents dans les annexes mais doit mobiliser des connaissances actualisées d'un niveau master, spécifiques à la filière et se référant au programme du concours PLP STMS. Les mécanismes d'apparition du diabète de type 2 ont été peu maîtrisés et l'absence de définition du vocabulaire technique, des termes clés, a été constatée notamment sur l'obésité infantile, l'IMC, la classification de la prévention, l'éducation à la santé, la prévalence. |
| C2 Exploiter des documents | L'exploitation pertinente de l'ensemble des annexes est attendue et non un simple « copier – coller » qui n'apporte rien à la copie et met en avant souvent une absence de connaissances. Il était ainsi pertinent d'exploiter les annexes 3 et 4 pour définir l'IMC et l'obésité infantile. |
| C3 Mener une réflexion | Il est nécessaire de s'entraîner à l'analyse de documents en un temps limité pour acquérir une méthodologie d'exploitation au service de la réflexion conduite. Prendre le temps de lire le sujet et les annexes pour s'assurer de répondre rigoureusement aux consignes données par le sujet est indispensable. Le jury a regretté un manque d'analyse des conséquences de l'obésité infantile sur la santé. De même, la définition d'une maladie, de la transition économique et nutritionnelle et la mise en évidence des incidences socio-économiques associé à l'obésité infantile étaient attendues. Les orientations stratégiques dans le domaine de la prévention et dans la prise en charge de l'obésité infantile ont trop souvent été abordées de façon succincte alors qu'une réflexion plus approfondie était demandée. |
| C4 | Les copies bien structurées permettant une lecture aisée, sans rature, sans faute |

| | |
|--|---|
| Construire un développement structuré, argumenté | d'orthographe ont été valorisées. L'annonce d'un plan, une copie aérée, des enchaînements cohérents, tous ces éléments participent amplement à la fluidité de la lecture. Il a été fortement apprécié la présence d'une introduction situant la problématique de l'obésité infantile et une conclusion ne se limitant pas à une synthèse du devoir mais avec une perspective future ou une nouvelle problématique. Un équilibre doit être trouvé dans la structuration de la copie afin d'éviter un traitement inégal des différentes parties. Certaines copies, mal structurées, n'ont pas permis d'identifier clairement pour une question donnée les éléments de réponse attendus. |
| C 5 Utiliser un vocabulaire scientifique et technique | La syntaxe et l'orthographe sont des points essentiels, ils facilitent la compréhension des idées présentées et donnent une bonne impression de la copie. Cette compétence est à maîtriser pour un candidat se présentant à un concours de recrutement d'enseignant. Trop de répétitions, l'utilisation d'un langage familier ou de vocabulaire imprécis, de schémas non légendés et non expliqués, de sigles non explicités, la présence d'abréviations, sont autant d'éléments qui nuisent à la fluidité de la lecture et pénalisent le candidat. |

Le potentiel « pédagogique » de la copie doit être perceptible à travers sa construction, sa structuration, son organisation et sa capacité à mener une réflexion.

En conclusion, les meilleures copies sont celles de candidats qui possèdent à la fois une culture scientifique solide et des compétences en matière d'analyse et d'exploitation des données fournies ainsi qu'une présentation et une construction à la hauteur des exigences de l'épreuve.

ECRIT 2 – Seconde épreuve d'admission

Durée : 5 heures – Coefficient 1

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du ministère Devenir Enseignant, <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

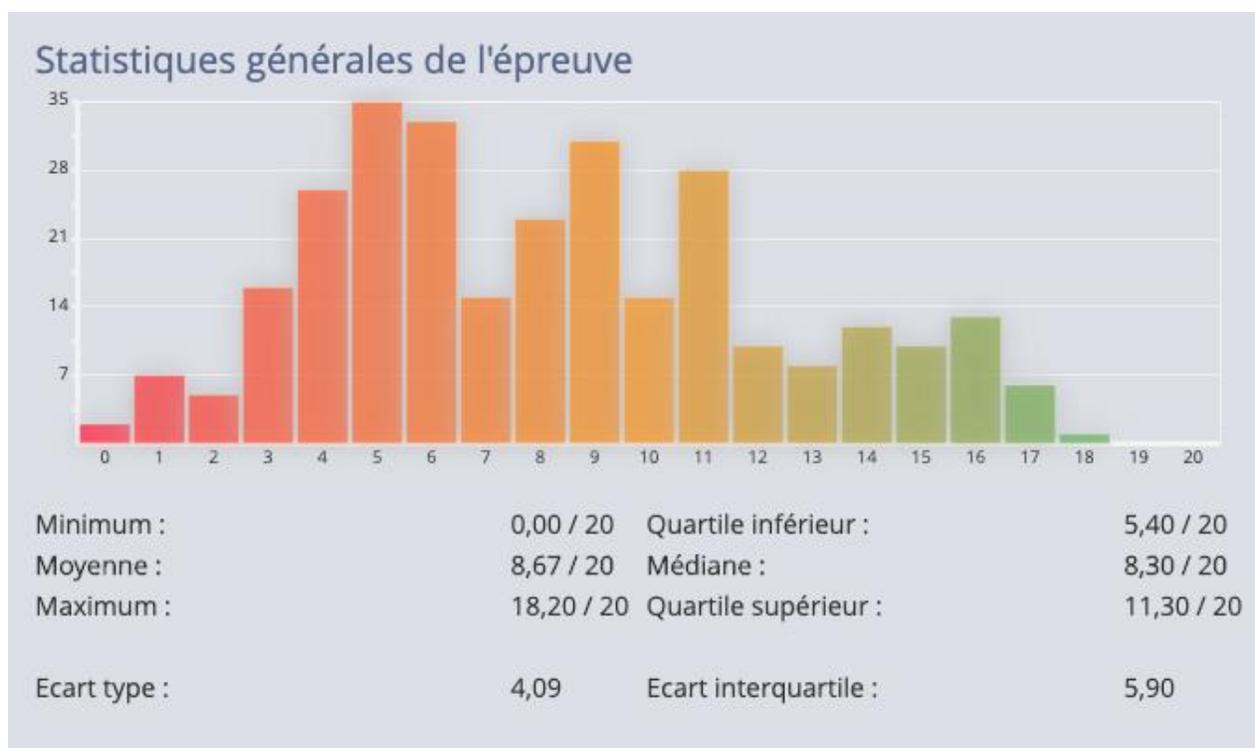
Définition de la seconde épreuve

*L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat, à **partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques, à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques et écologiques.***

A travers cette épreuve, le jury évalue les compétences suivantes :

1. Exploiter et synthétiser un ensemble de documents
2. Réaliser l'analyse critique de solutions et de documents technologiques
3. Argumenter et mobiliser des connaissances
4. Proposer une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges
5. Rédiger et structurer la composition
6. Utiliser un vocabulaire scientifique et technique

Résultats



Rapport de jury

Thématique du sujet : le handicap

SUJET 2020

1. Présenter l'évolution de la prise en charge des personnes en situation de handicap (PSH) en France depuis la loi de 2005. Cerner les enjeux et les limites des dispositifs et des moyens mis en place.
2. Dans la perspective d'un enseignement en Baccalauréat professionnel ASSP option B, proposer des démarches pédagogiques argumentées, permettant de développer chez les élèves des compétences figurant dans les extraits du référentiel fournis en annexe 1.

1. Commentaires sur le sujet

Le sujet porte sur une problématique liée à la situation actuelle de la prise en charge des personnes en situation de handicap (PSH) en France depuis la loi de 2005. Il est attendu en introduction l'annonce d'une problématique pour mener une réflexion sur les enjeux et limites des dispositifs et moyens mis en place depuis la loi de 2005. L'exploitation du dossier documentaire doit être judicieuse, afin de servir à étayer l'analyse critique en argumentant les propos à partir des données repérées dans ces documents et complétées par des connaissances.

Le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé sans émettre de jugement, utiliser un vocabulaire spécifique, technique, précis et adapté aux sciences et techniques médico-sociales lors de l'exploitation du dossier documentaire.

Dans une deuxième partie le candidat doit présenter sa démarche pédagogique en lien avec le bac pro ASSP option B.

Les deux parties sont à traiter avec la même rigueur.

2. Commentaires sur les compétences évaluées

| | |
|---|---|
| <p>C1 Exploiter et synthétiser un ensemble de documents</p> | <p>La capacité à sélectionner des informations pertinentes est une qualité essentielle attendue chez un futur enseignant. Ainsi, tous les documents sont utiles pour répondre à la problématique du sujet mais le candidat doit faire preuve de discernement dans leur exploitation. Il doit définir les notions clés relatives au thème proposé, notamment une définition actualisée du handicap. Il était attendu un rappel des grands principes de la loi de 2005 en explicitant les dispositifs et moyens actuels de prise en charge des Personnes en Situation de Handicap (PSH) : missions des différentes commissions et instances, prestations et accompagnement des PSH, facteurs favorisant la vie sociale, scolarisation des enfants en situation de handicap, législation en faveur de l'emploi en milieu ordinaire, structures en faveur des PSH, établissements médico-sociaux et d'hébergement, professionnels intervenant auprès des PSH et rôles, services spécifiques aux PSH.</p> <p>Le jury a apprécié l'exploitation pertinente des annexes avec une analyse et une utilisation adaptée des données chiffrées. La référence au corpus documentaire était attendue.</p> |
| <p>C2 Réaliser l'analyse critique de solutions et de documents technologiques</p> | <p>Le candidat doit analyser les dispositifs mis en place pour les PSH : enjeux, limites, moyens (au moins deux) : logement, emploi, compensation, allocation, principe d'accessibilité, scolarisation avec une mise en lien des différents types de handicap illustrée par des données chiffrées. Le candidat doit également analyser les incidences du handicap au regard de ces dispositifs.</p> <p>Le jury a apprécié une analyse synthétique des documents en lien avec la problématique et non une simple paraphrase des documents.</p> |
| <p>C3 Argumenter et mobiliser des connaissances</p> | <p>Le candidat doit impérativement maîtriser les connaissances spécifiques au champ des sciences et techniques médico-sociales. Ces connaissances doivent être actualisées au regard des exigences du programme du concours. Les apports de connaissances personnelles, autres que celles des documents proposés en annexes sont valorisées. Les connaissances scientifiques du candidat doivent être mobilisées à bon escient pour l'analyse critique des documents.</p> |

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">C4 Proposer une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges</p> | <p>Le candidat doit formaliser des démarches pédagogiques précises. Il était attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rappel de la finalité du baccalauréat professionnel ASSP ; - une sélection des compétences travaillées plus particulièrement dans la proposition de démarches pédagogiques (sélection de compétences, de savoirs associés, choix d'un contexte, présentation d'une situation professionnelle) ; - la formalisation de la démarche : objectifs, moyens, la notion d'évaluation devait être abordée ; - une justification argumentée des choix pédagogiques opérés ; - une cohérence dans la démarche proposée. <p>L'ensemble de la proposition doit être réaliste et cohérente.</p> <p>Le jury a relevé des démarches pédagogiques pertinentes et réalistes situées dans la progression du baccalauréat professionnel ASSP, prenant appui sur les extraits de référentiel et en lien avec le sujet (précision du/des niveau(x) de classe, identification des compétences, des savoirs associés, démarche pédagogique inscrite dans un pôle ciblé, indicateurs d'évaluation et limites de connaissances, modalités d'évaluation). Certains candidats ont réinvesti les documents proposés en annexes dans leurs propositions pédagogiques. La maîtrise du vocabulaire pédagogique lors de la formalisation des démarches a également été appréciée.</p> <p>Le jury a regretté une démonstration trop théorique sur le plan pédagogique sans proposition concrète ou adaptée, des démarches pédagogiques non adaptées au baccalauréat professionnel ASSP, incohérentes et/ou manquant de réalisme, avec pas ou peu de lien avec le sujet. Il a été relevé la difficulté, pour certains candidats, à s'approprier le cahier des charges du sujet précisant les compétences et savoirs associés pouvant faire l'objet d'une démarche pédagogique. Certaines propositions sont inachevées.</p> |
| <p style="text-align: center;">C5 Rédiger et structurer la composition</p> | <p>Le jury attendait une composition structurée, rédigée, associant clairement les éléments de réponse avec des liens lisibles entre les différentes parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une introduction générale présentant la problématique et l'annonce du plan ; - un développement de chaque partie suivant le plan annoncé avec des transitions pertinentes, les parties étant traitées de façon équilibrée ; - une conclusion générale proposant un bilan du sujet permettant d'apprécier les connaissances du candidat ; - une composition aérée, présentée sous une forme de devoir de synthèse pour la partie 1. <p>La composition doit être rédigée avec soin, sans rature ni surcharge, avec une écriture lisible, sans erreur d'orthographe ni de syntaxe.</p> <p>L'utilisation des abréviations est à proscrire.</p> <p>Un futur enseignant se doit de maîtriser la langue française.</p> |
| <p style="text-align: center;">C6 Utiliser un vocabulaire scientifique et technique</p> | <p>Le candidat doit utiliser un vocabulaire spécifique, technique, actualisé, précis et adapté aux sciences et techniques médico-sociales mais également en matière de pédagogie.</p> |

Les préconisations suivantes ont pour but d'aider les candidats dans la préparation au concours et concernent plusieurs registres.

Le jury conseille aux candidats une première lecture du sujet et de l'ensemble des documents afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque partie et de s'octroyer du temps en fin de composition pour la relecture du travail réalisé.

Les candidats doivent impérativement maîtriser les connaissances et les actualiser au regard des exigences du programme du concours, connaître les enseignements relevant du champ d'intervention du PLP Sciences et Techniques Médico-Sociales, s'approprier les référentiels de certification et les finalités des diplômes de niveaux 3 et 4 du secteur.

Il est recommandé pour les candidats de faire une immersion en lycée professionnel, qui peut prendre différentes formes : observation de cours, entretiens avec les équipes enseignantes, et/ou dans les milieux professionnels en lien avec les filières du secteur STMS.

En se positionnant en tant que futur PLP STMS, le candidat doit veiller au respect du principe de neutralité.

CONCLUSION

La maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline, de même que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent les élèves sont évaluées lors des épreuves.

La première épreuve d'admission engage à la construction de développements en réponse aux questions proposées et requiert ainsi à la fois des connaissances précises tant en biologie physiologie qu'en sciences médico-sociales, actuelles mais également une démarche d'explicitation, d'argumentation rigoureuse et une expression claire.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des sources, données, informations sous leurs diverses formes, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les transformant, en apprêtant leur présentation, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles, intéressantes visant un ou des objectifs de formation spécifiés. C'est ce travail qui est demandé aux candidats dans la seconde épreuve d'admission (travail sur des supports d'enseignements). Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert bien sûr une pratique technique mais surtout une réflexion sur l'utilisation du dossier documentaire, de la transposition qui pourra être menée pour les élèves en réponse aux objectifs visés, de ce qu'elle nécessitera comme stratégie pédagogique. Enfin, puisqu'il s'agit d'un enseignement professionnel, il se fonde sur une confrontation avec le réel, un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre, expliquer et apprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire.

Bien sûr il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves.

Se familiariser avec le lycée, rencontrer des enseignants de sciences médico-sociales mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Cet enseignement recouvre également l'éducation aux valeurs républicaines qui doit être investie par chaque enseignant.

Au travers de la discipline, il s'agit de permettre à l'élève de se construire un raisonnement éclairé lui permettant de distinguer ce qui relève des sciences et de la connaissance de ce qui relève des opinions et des croyances, de faire de lui un acteur éclairé et responsable capable d'évaluer l'impact sociétal de ses décisions et ses actes.

Au travers des pratiques disciplinaires, l'enseignant de sciences médico-sociales peut engager l'élève à adopter un positionnement citoyen par la pratique du travail d'équipe, par la responsabilisation, l'engagement individuel dans un projet commun.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP.